

## Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2014

Tous les membres sont présents.

**Au cours de la séance, les membres :**

**- Approuvent à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2013 comme suit :**

- Budget principal : excédent de 204 867.94 € en fonctionnement et excédent de 374 407.31 € en investissement (et déficit suivant restes à réaliser de 91 644.69 €).
- Budget assainissement : excédent de 6496.33 € en exploitation et excédent de 6 711.29 € en investissement
- Budget Lotissement Ecotilles : excédent de fonctionnement de 30 834.30 € en fonctionnement et déficit de 7 181.91 € en investissement
- Budget Section de communes : excédent de fonctionnement de 6 340.22 €
- Budget CCAS : excédent de fonctionnement de 2 894.67 €

**- Approuvent à l'unanimité les comptes de gestion du receveur municipal**

**- Décident l'affectation des résultats 2013 comme suit :**

- Budget principal : affectation de 91 645.00 € en investissement, report du solde en fonctionnement
- Budgets annexes : report en fonctionnement des excédents.

**- Votent à l'unanimité les budgets primitifs 2014 comme suit :**

- Budget principal : arrêté à la somme de 552 034 € en dépenses et 583 208 € en recettes pour la section de fonctionnement, équilibré à la somme de 737973 € en section d'investissement.
- Budget assainissement : équilibré à la somme de 31 653 € en exploitation et 31 872 € en investissement.
- Budget lotissement Ecotilles : équilibré à la somme de 53 064 € en fonctionnement et 7 182 € en investissement
- Budget sections de communes : équilibré à la somme de 6 340 € en fonctionnement
- budget CCAS : équilibré à la somme de 2 994 € en fonctionnement

.../...

Questions diverses :

Au cours de la séance, les membres :

- fixent l'indemnité d'exercice des missions des agents pour l'année 2014 ;
- décident à l'unanimité de passer commande pour les matériels supplémentaires de la nouvelle cuisine : une table réfrigérée et construction d'une chambre froide ;
- écoutent compte-rendu de la dernière réunion du COPIL et des décisions prises relatives aux rythmes scolaires ;
- prennent connaissance de divers devis et donnent avis favorable pour les travaux suivants :
  - réparation de registres d'état civil
  - mise en place de couvertines sur le jeu multi sport
  - réparation du plancher d'un matériel sur une aire de jeux
  - remplacement de la plaque commémorative du cimetière
  - location d'un karcher pour nettoyage des murs et trottoirs au bourg
- décident de revoir les contrats d'entretien des chaudières ainsi que des lagunes
- forment les bureaux de vote pour les élections municipales

Le 06 mars 2014

Guy COULON, maire.